



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 21 octobre 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.10

2^{ème} MODIFICATION DU
PLU DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danièle COHEN Pierre COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert	GUILLOT René LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia	REME Jean-Michel COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
BRISSONNET Jean-Louis, représenté par Mme GARRIC
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
FABRE Jean-Michel, représenté par M. MORIN
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MARQUIE Bernard, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
PY Dominique, représentée par M. CARRASSOU
VALETTE François-Régis, représenté par M. REME

Délégués titulaires excusés

COMMENGE Jean-Claude
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
CARREIRAS Joël
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GUERIN Philippe
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
SIMON Michel

TOUCHEFEU Claude
DUCERT Claude
FOURNIER Denis
MANDEMENT André
SUAUD Thierry
SOTTIL Alain
PARDILLOS José
GUTH Catherine
DUPLANTE Pierre
FONTES André
MIRC Stéphane
SAVIGNY Thierry

Délégués suppléants excusés

MIGUEL Henri
GIL Danielle
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
RIEUNAU Guy
CASSAGNE Jean-Claude
BERAIL Bernard
DUFOUR Claude
CASSETTA Jean-Baptiste

FERRE Christian
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine
BOURG Jean-Claude
MICHEL Frances
SAINTE-MARIE Alain
GRIMBERT Georges
GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse est devenue compétente en matière d'urbanisme et notamment de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le Grand Toulouse a sollicité le SMEAT, afin de recueillir son avis, sur son projet de modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Saint-Orens de Gameville, avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre 2009 au 16 octobre 2009 inclus.

Le projet de 2^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Saint-Orens de Gameville a pour objet :

- De permettre l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU0, secteur dit de « Bruyer », situé au Sud-Ouest de la commune, pour l'accueil d'environ 120 logements (collectifs et maison en bande). 50 % des logements programmés seront financés en PLUS et en PLAI et 50 % en accession à la propriété, afin de contribuer à la diversification du parc et à une plus grande mixité de l'habitat dans ce secteur de la commune essentiellement pavillonnaire ;
- D'apporter des ajustements au règlement écrit (hauteur, clôture, dépassement de COS pour les opérations comportant des logements sociaux, dépassement de COS pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique, ...) ;
- D'appliquer les règles du PLU au lotissement « Barthère », ce lotissement n'étant plus régi par un règlement propre ;
- D'apporter des modifications à certains Emplacements Réservés (ER) ;
- De corriger une erreur matérielle sur le règlement graphique (recalage du périmètre de protection des bâtiments historiques : Croix et la Place de l'Eglise) ;
- D'intégrer la dernière version du règlement d'assainissement pluvial du Grand Toulouse.

Ces modifications qui sont conformes à l'économie générale du PLU sont compatibles avec le Schéma Directeur et en cohérence avec les orientations de la Charte InterSCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Saint-Orens de Gameville.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Saint-Orens de Gameville.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse et Maire de Saint-Orens de Gameville ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 06 novembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN